



JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS !

DETAXE CARBURANT ET COMMISSION ATTALI : OU EN SOMMES-NOUS ?

Lettre de Gilbert BLANC (président région FNAT)

L'action massive des taxis le 26 septembre dernier, témoignant de la volonté des professionnels de conserver leurs acquis, a notamment permis que nous ayons enfin un interlocuteur désigné par le Premier ministre en la personne de M. CHASSIGNEUX, ancien préfet et président de la SANEF. Dans la feuille de route que lui a confiée Matignon, figure la concertation sur «l'évolution de l'environnement réglementaire à la profession de taxi», ainsi que l'étude de mesures compensatoires à la détaxe carburant.

Sur le premier point : plusieurs réunions ont eu lieu entre la FNAT et ce chargé de mission et il a été convenu de la mise en place de 5 groupes de travail sur les thèmes suivants (Les 4 premiers groupes se réunissant avant le 19 décembre) :

- état des lieux,
- problème spécifique parisien,
- technologie et modalités d'exercice de la profession,
- agglomérations de province et zone rurale,
- refonte des textes et mise en cohérence interministérielle de l'ensemble du dispositif.

La FNAT s'inscrit totalement dans ces négociations sur la base de la proposition de rénovation de la loi de 1995 que notre dernier Congrès National du Havre en juin 2007 avait adopté.

Pour ma part je participerai aux travaux du groupe 3 qui se réunit le lundi 17 décembre à Paris. Il est bien clair que nous participons à ces réunions non pour parler de déréglementation, mais pour asseoir et confirmer la place du taxi comme élément incontournable du transport de personnes.

Nous souhaitons également que soient examinés tous les autres types de transport et notamment ceux mal réglementés qui nous concurrencent quotidiennement.

Concernant la détaxe carburant : contrairement à ce qui avait été annoncé, nous ne percevons pas en 2008 la détaxe dans les conditions des années précédentes.

Des négociations sont toujours en cours sur des mesures

de substitution car nous refusons de répercuter la perte sur les augmentations tarifaires en 2008 (nous demandons déjà 4%).

Il est d'ores et déjà acquis que nous percevrons (suivant le principe déclaratif des années précédentes) une somme équivalente à 600 € (pour 5 000 litres).

La FNAT demande que cette somme soit déplafonnée sur la base de la consommation réelle.

Pour compenser les quelque 1 400 € manquants, nous demandons :

- la fixation de la course minimum à 8 € le jour et 10 € la nuit ;
- une aide annuelle de 1 000 à 1 500 € (sous forme de crédit d'impôt par exemple) pour aide à l'achat de véhicules propres (à définir).

Ces propositions sont toujours en examen et constituent la base de discussion au niveau des ministères.

D'autres syndicats avaient proposé une baisse de la TVA ; vu l'encadrement réglementaire de cet impôt (allant jusqu'à l'accord de Bruxelles) et au vu de la rapidité du système, cette mesure ne nous paraît guère applicable immédiatement ! Elle a d'ailleurs été rapidement rejetée par nos interlocuteurs.

Alors que le prix du carburant à la pompe est à des sommets jamais atteints, rognant directement nos marges et entamant la rentabilité de nos entreprises, notre objectif est de définir des mesures appropriées et pérennes, qui amènent du concret, et non des effets d'annonce inefficaces.

Un autre problème est apparu récemment : l'éco pastille, avec les majorations pour les véhicules polluants tels que les nôtres : la FNAT est reçue cette semaine au Ministère de l'écologie pour que la profession n'aie pas à subir cette nouvelle taxe. Affaire à suivre.

Restons mobilisés : compte tenu des contacts et négociations en cours, il ne nous paraît pas opportun d'engager une action avant les fêtes de fin d'année et d'ajouter à la gêne des usagers et de nos clients.

Par contre, le comité directeur de la FNAT appelle les professionnels à rester mobilisés afin que vers le 20 janvier 2008, lorsque le résultat des négociations sera rendu public, nous fassions l'analyse des propositions retenues et que nous retournions dans la rue si certaines dispositions sont contraires à nos intérêts.

CONVENTION LOCALE

La convention locale relative à la dispense d'avance des frais en matière de transports effectués par les taxis a été réactualisée et signée par les organismes d'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI) et la Fédération des taxis tarnais.

Les modifications portent principalement sur :

- l'article 2 concernant les pièces à fournir
- l'article 3 le tableau récapitulatif apporte quelques précisions notamment pour l'accident de travail
- l'article 5 précise les conditions de transports simultanés.

TOP 14

Lors de la rencontre du top 14 entre Castres Olympique et Perpignan du 1^{er} décembre dernier, 6 artisans taxi ont représenté la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Tarn pour la promotion de l'Artisanat.

Merci à Monsieur Jean-Louis HORMIERE, président de la Chambre de Métiers.

**VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES ?
VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR CE JOURNAL PAR MAIL ?
CONTACTEZ-NOUS : SECRETARIAT@USAT.ORG**

PROFIL-TYPE DU CHAUFFEUR DE TAXI EN 2006

statut :	83 % des chauffeurs de taxis sont artisans dont 80 % travaillent seuls et 20 % en groupement
féménisation :	9 % sont des femmes
tranche d'âge :	81 % des chauffeurs de taxi ont entre 46 et 60 ans
ancienneté :	24 % exercent la profession depuis – de 5 ans 20 % depuis + de 6 ans et – de 10 ans 18 % depuis + de 11 ans et – de 15 ans
syndicat :	51 % des taxis adhèrent à un syndicat
difficultés :	la concurrence (27 %), la circulation (32 %)
niveau d'étude :	31 % ont un niveau d'études secondaires 34 % ont le Baccalauréat 16 % ont suivi des études universitaires.



PROFIL-TYPE DE L'UTILISATEUR DE TAXI

Les habitants de province utilisent le taxi pour :

- 76 % dans le cadre de leur loisirs (*trajet aéroport/gare, spectacles, soirées...*)
- 23 % en usage professionnel
- 21 % dans le cadre médical (*trajet vers l'hôpital, le médecin*)

communes rurales : 86 % des personnes n'utilisent jamais de taxi (*18 % à Paris*)
2 % l'utilisent une fois par mois
4 % l'utilisent plusieurs fois par an et 9 % une fois par an

communes urbaines : 78 % des personnes ne recourent jamais à un taxi
12 % l'utilisent une fois par an
7 % plusieurs fois par an et 2 % une fois par mois

Opinion sur les taxis : compétents (*pour 93 % des habitants de province*)
serviables (*85 %*), calmes au volant (*80 %*) et honnêtes (*78 %*)
véhicule confortable (*98 %*) et bien entretenu (*97 %*).

Le **temps de prise en charge par le central d'appel** est **rapide** pour 94 % des habitants de communes rurales et 85 % des habitants de communes urbaines.

Le **prix de la course** est **trop élevé** pour 58 % des habitants de province (64% pour les moins de 35 ans et 56 % pour les + de 35 ans)

Le **prix de l'approche** est **trop élevé** (*prix affiché au compteur lorsque l'on monte en taxi*) pour 56 % des habitants de province

Améliorations à apporter : **prix** (*pour 68 % des habitants de province*), **rapidité de la prise en charge** (*pour 39 % des habitants de province*), **amabilité** des chauffeurs (*pour 26 % des habitants de province*)

PROFIL-TYPE DU CHAUFFEUR DE TAXI EN 2007

moyenne d'âge :	45 ans 35 % des chauffeurs de taxi ont moins de 40 ans
ancienneté :	29 % des taxis le sont depuis moins de 5 ans 52 % des professionnels ont moins de 10 ans d'ancienneté
retraite :	18 % des taxis prévoient de la prendre dans moins de 5 ans 31 % prendront la retraite entre 5 et 10 ans
véhicule :	25 % des taxis sont des Peugeot (<i>607-307 SW</i>) 22 % sont des Renault (<i>Scenic-Laguna</i>) 22 % sont des Volkswagen (<i>Passat-Touran</i>) 31 % des taxis le renouvellent tous les 3 ans (<i>28 % tous les 2 ans</i>) 55 % ont une garantie standard
équipement :	79 % ont un système de navigation 20 % ont un terminal de paiement
emploi :	73 % des taxis travaillent seul 30 % des taxis travaillent avec leur conjointe (<i>41 % ont le statut de collaboratrice et 23 % ont de salariée</i>) 19 % des taxis ont des salariées (<i>de 1 à 3</i>)
Nombre licences :	46 % des licences sont gratuites, 27 % des taxis en ont 2 (<i>ou +</i>) 67 % des artisans ont acheté une licence pour devenir taxi
achat licences :	55 % des licences ont été acheté entre 15 et 76 000 €
vente licence :	44 % des taxis estiment leur licence au-delà de 76 000 € 33 % ne pensent pas la vendre au-dessus de 30 500 €
droits de charge :	constituent la principale tension de la profession 83 % des taxis sont satisfaits des droits de charge autorisés par leur licence 50 % des insatisfaits sont dans une commune limitrophe d'une grande agglomération

TAXIS REGROUPÉS

48 % des taxis appartiennent à un regroupement de centraux radios
60 % des regroupés font du TAP
39 % des regroupés font du transport scolaire (*10 à 15 % de leur activité*)
28 % des regroupés font du transport à la demande (*10 % de leur activité*)

ARTISANS INDÉPENDANTS

60 % consacrent 50 % de leur temps au TAP (*30 % plus de 80 %*)
46 % font du transport scolaire (*20 % de leur activité*), 17 % font des courses simples

FORMATION CONTINUE

38 % estiment avoir besoin d'une formation (*anglais, informatique, gestion-comptabilité*)
Besoin de formation continue (*code de la route et pilotage*)